



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Vote électronique du 20 octobre 2022

N° 1 – D. 20.10.2022

Point à l'ordre du jour :

1.1. Désignation d'un représentant pour siéger au sein de la commission des marchés

Membres présents dans le cadre du vote électronique : BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, PERSICO Simon, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, FORESTIER Gérard, BORRAS Isabelle, MICHEL Mickaël, WITINDI Matis, CHARLETY Arthur, CORVAISIER Bénédicte, PUGEAT Véronique, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, BOLF Edith, VERNAY Pascale, DAUGUET Pascale.

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu la délibération N° 1 – D. 10.04.2020 du conseil d'administration du 10 avril 2020 relative aux modalités des délibérations à distance des instances de l'UGA (par visio-conférence, audioconférence et par voie électronique) modifiée par la délibération N°19 – D. 11.03.2021 du conseil d'administration du 11 mars 2021 relative aux modalités des délibérations à distance des instances de l'UGA (par visio-conférence, audioconférence et par voie électronique),

Vu le règlement intérieur de l'UGA,

Considérant qu'il convient de pourvoir un siège laissé vacant à la commission des marchés ;

Considérant que ce siège vacant correspond à un siège devant être occupé par un membre du conseil d'administration ;

Considérant la candidature de Coriandre VILAIN ;

Il est procédé à un vote par voie électronique sur cette candidature.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Nombre de votants	25
Pour	21
Contre	0
Abstentions	4

Au vu des résultats, Coriandre VILAIN est désigné pour siéger à la commission des marchés.

Publié le : 27/10/2022

Transmis au Rectorat le : 27/10/2022

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 20 octobre 2022

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

Pour le Président
et par délégation
—
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.